

République Française
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Janvier 2019.

L'an deux mille dix neuf le 21 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la Convocation : 15 Janvier 2019

PRESENTS : M. DURAND Patrick, M. MERMET Jean-Luc, M. DEGAUD Michel, M. GAUDIN Bernard, Mme HUGONNARD Jacqueline, Mme BERHAULT-DUSCH Katia, M. DAVION Franck, M. GIRAUD Stéphane, Mme LEGRAIN-BERT Nadine et Mme MARGARIT Huguette.

EXCUSÉS : M. CORNU Nicolas et M. GIRARD David

ABSENT : Néant

Avait donné procuration : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme HUGONNARD Jacqueline

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.
Signatures.

1) Convention occupation salle communale par une association extérieure

Monsieur le Maire nous informe de la demande de l'Association ATELIER (cours de qi-gong), situé à Lens-Lestang, d'occuper la salle Seyve-Buisset tous les jeudis de 18 h à 20h30.

Il nous rappelle la délibération n° 28-2015 du 15 Juin 2015 fixant les tarifs d'utilisation des salles communales.

Il précise que dans cette délibération, il est seulement mentionné une utilisation occasionnelle pour des manifestations à but lucratif. Cette demande concerne une occupation hebdomadaire et non prévu dans la délibération.

Il propose d'instaurer un tarif d'utilisation hebdomadaire pour les associations extérieures à la commune. Le tarif sera défini suivant les demandes d'occupation et une convention sera passée entre la Commune et l'Association demandeuse. Il propose le tarif de 200 € pour la période de septembre 2018 à juin 2019 avec la l'association ATELIER et propose une convention d'utilisation de la salle Seyve Buisset.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la proposition de convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, fixe le tarif de 200 € pour la période de

septembre 2018 à juin 2019 avec l'Association ATELIER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle Seyve-Buisset avec l'Association ATELIER

Une délibération est prise en ce sens. N° 01-2019.

2) Personnel Communal

a) Poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 41-2018 créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 24 heures hebdomadaires palliant au départ de l'agent au poste de l'accueil.

Il indique une augmentation de charge de travail dans le secteur de l'urbanisme, de la gestion des listes électorales et de la gestion des manifestations communales (vogue, planning d'occupation des salles, relations avec les associations, etc...).

Il nous propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 26 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, décide de la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 26 heures hebdomadaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens. N° 02-2019.

b) Poste d'Adjoint Technique Contractuel

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 63-2018 créant un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet de 8 heures hebdomadaires pour un renfort au service et la surveillance à la cantine scolaire

Monsieur le Maire indique qu'un des agents des services techniques est passé à temps partiel 80 % au 1^{er} Janvier 2019. Le nettoyage des salles communales et l'exécution des états des lieux lors des locations de salles ont été enlevé de son planning. Il y a donc lieu de le remplacer dans ses tâches.

Il nous propose de modifier de temps de travail, passer de 8 heures hebdomadaires à 17,20 h hebdomadaire annualisé, et d'assigner les tâches de nettoyage des salles communales et exécution des états des lieux lors des locations de salles à l'agent contractuel recruté pour le renfort au service et la surveillance à la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, décide la modification du temps de travail à 17,20 h hebdomadaires annualisé et d'assigner les tâches de nettoyage des salles communales et exécution des états des lieux lors des locations de salles en plus du renfort au service et la surveillance à la cantine scolaire à l'adjoint technique contractuel à compter du 1^{er} février jusqu'au 7 juillet 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

Une délibération est prise en ce sens. N° 03-2019

3) Square du Souvenir

Du 15 au 19 Mars 2019, l'Association AFN organise une exposition sur la guerre d'Algérie dans la salle Seyve-Buisset. A cette occasion, la Commune pourrait inaugurer l'espace aménagé par la Commission Fleurissement avec l'installation d'un panneau « Square du Souvenir ».

Une réunion est à prévoir avec l'Association AFN afin d'organiser au mieux cette journée.

4) Temps Scolaire

Monsieur DEGAUD Michel, Adjoint en charge des affaires scolaires, nous informe qu'un Conseil d'Ecole a eu lieu le 15 Janvier dernier afin d'évoquer soit le maintien des 4 jours et demi de classe ou le passage à 4 jours en septembre 2019.

Après un vote, le passage à 4 jours d'école a été adopté. Les horaires scolaires seront de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Ce changement de temps scolaire oblige la Commune a revoir les emplois du temps du personnel des écoles et de la cantine.

5) Convention Ludi'Jeux

Monsieur le Maire nous rappelle à l'assemblée que le Centre de l'Ile du Battoir de Beaufort a mis en place une ludothèque itinérante. Celle-ci s'adresse à tous les habitants de 3 ans à 93 ans et passe dans les communes 3 fois par trimestre.

Il rappelle la délibération n° 73-2017, passant convention partenariale avec le Centre de l'Ile du Battoir de Beaufort pour LUDI JEUX.

Monsieur le Maire propose une nouvelle convention pour l'année 2019. Cette convention a pour but d'organiser et de fixer les engagements de la Commune et du Centre de l'Ile du Battoir pour l'organisation d'animation autour du jeu auprès de la population.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conventions et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale Ludi'Jeux avec le Centre de l'Ile du Battoir

Une délibération est prise en ce sens. N° 04-2019

6) Projet SAGE Bièvre Liers Vallorie

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente ou d'un système aquifère. Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui offre un espace de discussion et de prise de décisions.

Le SAGE se compose de deux documents :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE ainsi que ses conditions de réalisation,
- le règlement, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PADG.

Ces deux documents sont accompagnés d'un atlas cartographique.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé à l'unanimité, le 10 décembre 2018, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire. Cette validation du projet de SAGE est l'aboutissement d'un long travail qui a mobilisé nombre d'élus et d'acteurs du territoire.

Conformément à l'article R. 212-39 du code de l'environnement, après validation du projet de SAGE par la CLE, celui-ci est soumis dans un premier temps à la consultation formelle des assemblées (collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires ...) qui disposent d'un délai de 4 mois pour donner leur avis sur le projet. Dans un second temps, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique. A l'issue de celle-ci, le SAGE, éventuellement modifié pour tenir compte des observations, sera approuvé par arrêté inter-préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, donne un avis favorable au projet de SAGE de la Commission Locale de l'Eau validé le 10 Décembre 2018.

Une délibération est prise en ce sens. N° 05-2019

7) **C.S.J Basket**

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un courrier du C.S.J Basket, demandant la création d'un local pour ranger leurs documents administratifs dans la salle de rangement de la salle polyvalente.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe sous réserve de l'avis de la Commission de Sécurité de la Sous-préfecture de l'Isère.

8) **Finances**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par rapport aux dépenses engagées, les crédits prévus à certains chapitre du budget primitif 2018 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT

DIMINUTION SUR CHARGES ALLOUES - 2 630.00 €

Chapitre 022 – Dépenses Imprévues – Cpte 22 - 2 630.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS + 2 630.00 €

Chapitre 065 – Autres charges gestion courante – Cpte 6531 + 1 800.00 €

Chapitre 066 – Charges financières – Cpte 6615 + 830.00 €

Une délibération est prise en ce sens. N° 06-2019

9) Questions diverses

a) Changement Camion des Services Techniques

Monsieur le Maire nous rappelle que le camion des Services Techniques est vieillissant et qu'il ne passera pas au prochain contrôle technique obligatoire.

Comme évoqué lors de la dernière réunion finance du 17 janvier dernier, il nous propose deux devis :

- un Peugeot Boxer pour un montant de 19 879 € H.T

- Un Citroen Jumper pour un montant de 21 300 € H.T.

Et un financement de l'achat de ce véhicule auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un prêt à taux fixe de 0.63 % .

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat du Peugeot Boxer et un financement auprès du Crédit Agricole Centre Est.

b) Site Internet de la Commune

Monsieur DEGAUD Michel nous informe que notre site internet hébergé par 1&1 est devenu obsolète et que l'hébergeur demande des garanties financières que la Commune ne peut pas fournir.

Après consultation d'autres communes avoisinantes, il nous propose de contacter l'hébergeur Campagnol, qui fonctionne en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France (dont la commune est adhérente), afin d'obtenir un devis.

c) Journée village propre

La prochaine journée village propre aura lieu Samedi 25 Mai le matin

d) Association les amis de l'Eglise

L'Association les Amis de l'Eglise organise le 23 Mars prochain, une soirée spectacle à la salle polyvalente pour aider à financer la rénovation des vitraux de l'Eglise. Pour cela, il demande la gratuité de la Salle.

Le Conseil Municipal donne son accord

e) Tourterelles mortes

Plusieurs habitants ont découvert des tourterelles mortes dans leurs jardins ou sur la voie publique. La Commune a contacté l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui est venu récupérer une tourterelle morte afin de procéder à des analyses.

f) Débat Nationale

Actuellement aucune démarche n'a été mise en place en Mairie concernant le Grand Débat National instauré par le Gouvernement.

Le secrétariat a recensé deux demandes d'habitants à ce sujet.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre en place un cahier d'expression citoyenne à disposition des habitants au secrétariat de Mairie.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 25 Février 2019 à 20 h 00.

SIGNATURES

DURAND Patrick

MERMET Jean-Luc

DEGAUD Michel

GAUDIN Bernard

HUGONNARD Jacqueline

BERHAULT-DUSCH Katia

CORNU Nicolas

DAVION Franck

GIRARD David

EXCUSÉ XXXXX

EXCUSÉ XXXXX

GIRAUD Stéphane

LEGRAIN-BERT Nadine

MARGARIT Huguette